

---

Enregistré conformément à l'Acte du Parlement du Canada, en l'année mil-huit cent soixante et dix-huit, par l'Honorable Hector L. Langevin, C. B., dans le bureau du Ministre de l'Agriculture, et imprimé et publié en la cité de Québec, rue Ste. Famille, par L. G. Desjardins.

---